



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 04/20240626

OBJET : Fonctionnement des études dirigées et rémunération des enseignants pour l'année scolaire 2024-2025.

**THÉMATIQUE : 9.1. Autres domaines de compétence des communes
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le **VINGT-SIX JUIN**, dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOARD, Maire.

Membres présents : M, Mmes : DINOARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - LEFEUVRE M-F. - LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - HUYGHE P. - FOURNET M. - CATTEAU S. - NZEUBA E.- TALANDIER K. - DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DE MUYNCK A. - DURAND B. - FINAZ P. - FRANÇOIS F. - DEVILLERS T. - Anne LAMBERT. - LAVOISIER E.

Absent(s) excusé(s) : Frédéric BACQUET.

Absents excusés avant donné procuration :

Mme RICARD M. ayant donné procuration à Mme Patricia D'HELLY.
M. CRAS A. ayant donné procuration à Mme Marie-Françoise LEFEUVRE.
M. GUILLEMOT C. ayant donné procuration à M. Sébastien LEROUX.
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme Monique FOURNET.
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à M. Daniel ARTHUR.
Mme FRANCOIS F. ayant donné procuration à M. Bruno VAQUEZ.

NOMBRE DE CONSEILLERS

| | |
|--------------------|------------------|
| - En exercice : 27 | - Pour : 26 |
| - Présents : 20 | - Contre : 0 |
| - Exprimés : 26 | - Abstention : 0 |

Convocation : 20/06/2024

Secrétaire de séance : Laurence LELIEUR.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, les études dirigées, assurées par les enseignants, seront proposées aux enfants **de l'école Primaire St Exupéry/Victoria, du CE1 au CM2**

Monsieur le Maire propose de rémunérer les enseignants au taux de l'indemnité horaire d'étude surveillée fixé par le Bulletin Officiel de l'Education Nationale.

Pour mémoire :

- 2020/2021 : tarif Etudes fixé à 1,30 euros
- 2021-2022 : tarif Etudes fixé à 1,35 euros
- 2022-2023 : tarif Etudes fixé à 1,35 euros
- 2023-2024 : tarif Etudes fixé à 1,35 euros

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif pour l'année scolaire 2024-2025 à **1,35 € par jour**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le tarif horaire des études dirigées à 1,35 € par séance pour l'année scolaire 2024-2025.
AUTORISE la rémunération des enseignants au taux de l'indemnité horaire d'étude surveillée fixée par le Bulletin Officiel de l'Education Nationale.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 26 juin 2024

Le secrétaire de séance,

Laurence LELIEUR.

Le Maire,

Didier DINOARD

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le

- 4 JUIL. 2024

- 3 JUIL. 2024



Le Maire,

Didier DINOARD

Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes:

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Mairie de Villers Bretonneux – Place du Général Leclerc - 80800 Villers Bretonneux